

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE TUNISIE LEASING

Vendredi 27 avril 2018

Ordre du jour

- 1) Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2017
- 2) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2017
- 3) Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017
- 4) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2017
- 5) Affectation des résultats
- 6) Election des membres du Conseil d'Administration
- 7) Nomination des Commissaires aux Comptes
- 8) Fixation des jetons de présence
- 9) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne
- 10) Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques
- 11) Quitus aux Administrateurs de Tunisie Factoring pour l'exercice 2017
- 12) Fixation des jetons de présence des Administrateurs de Tunisie Factoring
- 13) Fixation de la rémunération de membres du Comité Permanent d'Audit Interne et des membres du Comité des Risques de Tunisie Factoring
- 14) Emission d'emprunts obligataires
- 15) Emission d'emprunts subordonnés

Rapport de Gestion de l'exercice 2017

Chers Actionnaires,

Le secteur tunisien du leasing a encore une fois enregistré une forte croissance dans un contexte économique général peu favorable.

Votre société a enregistré en 2017 un taux de croissance de 30% en ligne avec celui du secteur préservant sa part de marché autour de 22%.

Sa filiale algérienne a également poursuivi sa croissance au taux de 34% et renforcé son implantation dans le pays.

En revanche, on observe un repli de 22% de la production des filiales d'Afrique Subsaharienne dû à la fois à des causes externes liées à l'état des pays concernés et aux efforts de restructuration entamées post-acquisition.

De son côté, le secteur du Factoring désormais intégré dans la société mère a réalisé une robuste performance en terme de factures achetées (+9,4%) et de financements accordés (+5,4%).

Enfin, la location longue durée a consolidé sa position en Tunisie et en Algérie avec plus de 1000 véhicules en circulation.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net du groupe ressort à 11 867 017 DT en repli de 5,6% par rapport à 2016 et celui des comptes sociaux (intégrant le Factoring) s'élève à 13 641 046 DT en augmentation de 8% par rapport à 2016.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DE TUNISIE LEASING S.A

Chiffres (en MDT)	2014	2015	2016	2017
Mises en force	295,0	312,7	411,1	534,2
Créances sur la clientèle	565,7	597,6	707,1	890,9
Taux des créances classées	6,33%	6,24%	5,76%	4,34%
Taux de couverture des créances classées	78,09%	80,19%	75,54%	82,35%
Capitaux propres avant affectation	126,7	127,6	131,2	146,3
Revenus du Leasing	51,9	55,2	63,5	91,4*
Résultats Nets	11,7	9,5	12,6	13,6

* Revenus du Leasing et du Factoring

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prévisions 2018 du groupe sont bâties sur la base des hypothèses suivantes :

- Pour le **Leasing en Tunisie**, nous prévoyons une production en hausse de 10% par rapport à 2017 et un coût du risque de 0,3% de nos encours.
- Pour le **Leasing en Algérie**, nous prévoyons une progression de 11% de la production et un coût du risque global (incluant la provision sur créances courantes) de 1% des encours.
- Pour le **Leasing en Afrique Subsaharienne**, une reprise de la production en croissance de 50 % et un coût du risque de 0.5 % des encours.
- Pour le **Factoring**, nous visons une progression de 11.4 % du chiffre d'affaires acheté et un coût du risque à 0,7% des encours de financement.
- Pour la **Location Longue Durée**, nous tablons sur une augmentation de 12% du parc des véhicules loués et une augmentation dans les mêmes proportions des revenus.

PRISES DE PARTICIPATION OU ALIENATIONS

L'exercice 2017 a enregistré principalement les opérations suivantes :

- La libération de 1 168 actions du Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « Tuninvest Croissance » souscrites en 2013 pour un montant de 116 800 DT.
- La souscription à l'augmentation de capital de TLG FINANCE pour un montant de 4 132 560 DT.
- La souscription à l'augmentation de capital d'ALIOS FINANCE par 9 493 Actions totalisant 642 893 DT.
- L'annulation de la totalité des titres Tunisie Factoring suite à l'opération de fusion-absorption.

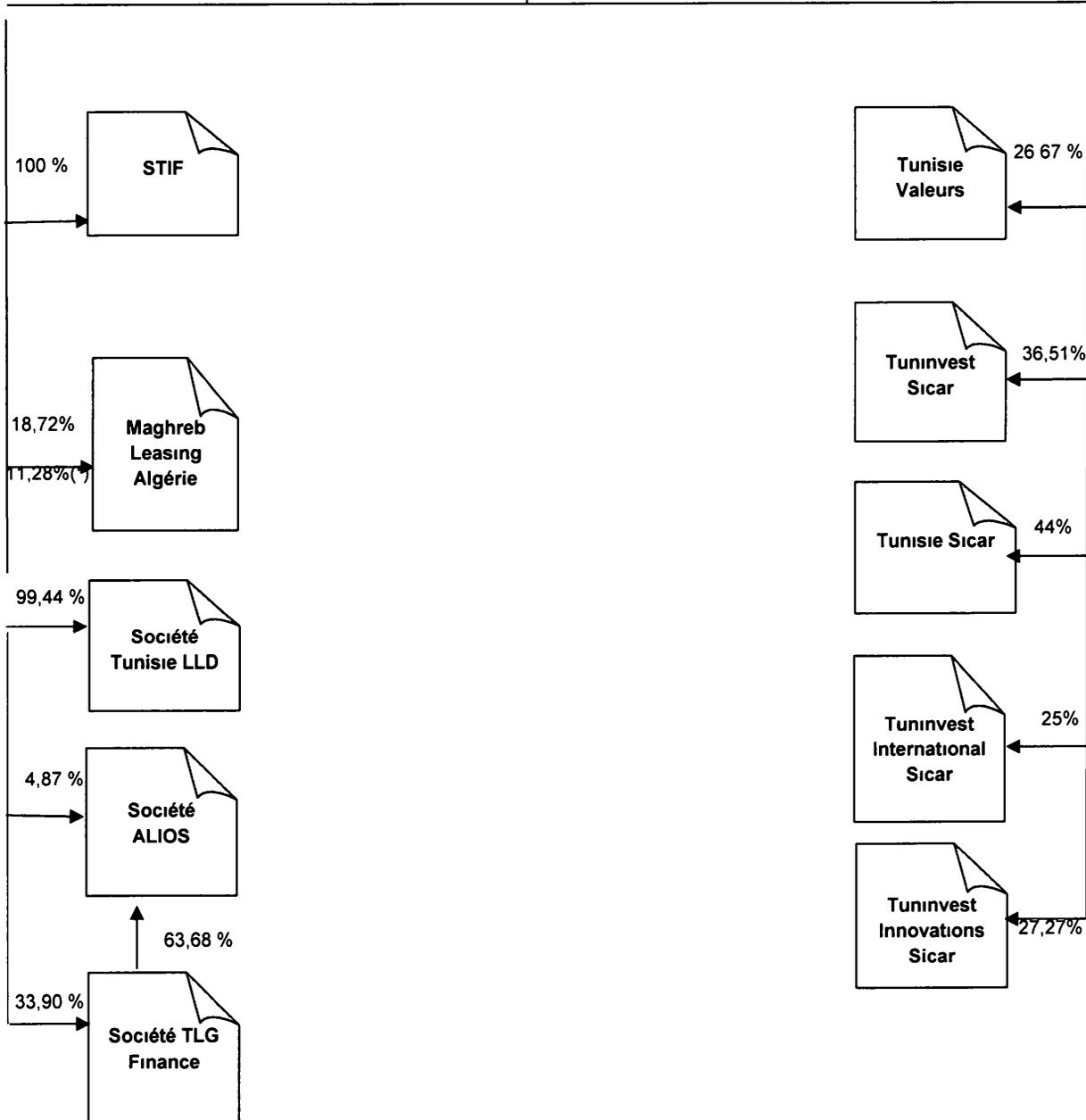
Les Principaux Indicateurs Financiers des Sociétés du Groupe au 31 Décembre 2017

(Exprimés en DT)

Dénomination	Activité	% détenu *	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat Net
<u>TLG LEASING-FACTORING-LLD</u>			2 296 178 597	326 705 128	11 747 310
Imm TLG Centre urbain nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène					
<u>LES METIERS DE BASE</u>					
Tunisie Leasing	Leasing	100,00%	1 135 341 762	146 319 630	13 641 046
Imm TLG Centre urbain nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène					
Maghreb Leasing Algérie	Leasing	30,00%	409 659 395	110 784 482	13 758 116
31, Avenue Mohamed Belkacem El Madania , Alger					
Tunisie LLD	Location de longue durée	99,44%	32 015 188	7 773 825	1 737 853
Imm TLG Yasmine Tower, 1082 Tunis Mahrajène					
STIF	Audit financier	100,00%	1 153 918	977 188	551 129
17 Rue de Jérusalem Tunis 1002					
TLG Finance	Gestion de portefeuille	33,90%	48 461 951	48 447 654	-14 692 431
20 Rue des Petits Hotels 75010 PARIS					
ALIOS FINANCE S A	Holding	26,46%	772 155 237	90 881 328	-21 524 309
15 Rue de Beaujon 75008, Paris					
<u>LES PARTICIPATIONS STRATEGIQUES</u>					
Tunisie Valeurs	Intermédiation en bourse	26,67%	49 564 608	23 216 120	3 471 552
Imm INTEGRA Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène					
Tuninvest Sicar	Capital risque	36,51%	7 536 420	5 244 948	274 987
Imm INTEGRA Centre urbain nord, ,1082 Tunis Mahrajène					
Tunisie Sicar	Capital risque	44,00%	1 740 440	763 867	41 998
Imm INTEGRA Centre urbain nord, ,1082 Tunis Mahrajène					
Tuninvest International Sicar	Capital risque	25,00%	973 350	47 875	-6 021
Imm INTEGRA Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène					
Tuninvest Innovation Sicar	Capital risque	27,27%	3 270 561	3 260 546	2 680 975
Imm INTEGRA Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène					

*Compte tenu des effets des participations indirectes

PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2017



(*) A travers des contrats de portage

INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

Présentation de Tunisie Leasing

Dénomination : Tunisie Leasing

Forme juridique : Société Anonyme

Nationalité : Tunisienne

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY, 1082 Tunis Mahrajène

Téléphone : 31 332 000

Fax : 71 232 020

E-mail : mailbox@tunisieleasing.com.tn

Date de constitution : 8 octobre 1984

Durée : 99 ans

Registre du commerce : B134091997

Matricule fiscal : 031440 S/A/M/000

Capital social : 45 000 000 dinars tunisiens

Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social : Activité de crédit-bail mobilier et immobilier & du factoring

Régime fiscal : Droit commun

Conditions d'accès aux assemblées

Les actionnaires sont admis aux assemblées sur simple présentation d'une pièce d'identité. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent se faire représenter aux assemblées par une autre personne munie d'un mandat spécial à cet effet.

Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote au 26 mars 2018 se présentent comme suit :

- GROUPE AMEN	53,25%
- HORCHANI FINANCE	9,99 %
- GROUPE POULINA	9,99 %
- Actionnaires Etrangers	4,38 %
- Public	22,39 %

Organes d'Administration et de Direction

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et les statuts.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL (Avril 2018)

M. Ahmed ABDELKEFI	Président
AMEN BANK	Représentée par M. Mehrez RIAHI *
ASSURANCES COMAR	Représentée par M. Lotfi BEN HAJ KACEM **/****
GROUPE POULINA	Représentée par M. Thameur KOUBAA
PARENIN	Représentée par M. Halim BEN YEDDER ***
P.G.I	Représentée par M. Wassim BEN YEDDER ***/****
Mme Emna ALLANI ** (indépendant)	
M. Jalel E. HENCHIRI ** (Représentant des petits actionnaires)	
M. Rached HORCHANI	
M. Kamel LOUHAICHI * (indépendant)	
M. Fethi MESTIRI ***	
M. Mehdi TAMARZISTE *	

* Membre du comité permanent d'Audit Interne

** Membre du comité des risques

*** Membre du comité exécutif de crédit

**** Membre du comité des rémunérations

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec les dispositions de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de la circulaire de la BCT n°2011-06 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, les comités composés de membres du conseil d'administration assistent ce dernier dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les comités doivent, à ce titre :

- Analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions.
- Rendre compte de leurs travaux régulièrement au conseil qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leurs sont confiées.
- Informers le conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement.
- Soumettre au conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités.
- Les comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au conseil de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

a) Le Comité d'Audit :

Le comité d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Il est notamment appelé à :

- Procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevés par les différentes structures et l'adoption des mesures correctrices.
- Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie.
- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et des autres structures de l'établissement chargés des missions de contrôle.
- Donner son avis sur la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération.
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et/ou des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.

b) Le Comité des Risques :

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il est chargé d'assister le conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels.
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée.
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris le risque de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière.
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement.
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil.
- Le suivi de l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques.
- L'approbation des plans de continuité d'activité.
- La désignation du responsable de l'organe chargé de la gestion des risques ainsi que de sa rémunération.

c) Le Comité des Rémunérations :

Le comité des rémunérations assiste le conseil d'administration pour la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur et la fixation de leur rémunération.

LE COMITE EXECUTIF DE CREDIT

Le comité exécutif de crédit est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement. A ce titre, il approuve à l'avance tous les engagements en leasing dépassant 7,5% des fonds propres de la société. La direction générale est autorisée à reconstituer les approbations accordées par le comité et remboursées d'un égal montant. Le comité donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédit notamment :

- Les crédits qui entraîneraient un dépassement par rapport au seuil fixé par le comité des risques.
- Les crédits accordés au bénéfice des parties liées au sens de l'article 43 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

LE CONTROLE INTERNE :

Le système de Contrôle Interne de Tunisie Leasing est présenté à travers ses cinq composantes principales : Environnement de contrôle, Evaluation des risques, Activités de contrôle, Information et communication et Activités de pilotage.

Environnement de contrôle

L'instauration d'un environnement de transparence, de rigueur et d'intégrité demeure une des priorités de la société. A ce titre, Tunisie Leasing a depuis longtemps manifesté son engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques en étant la première du secteur à adopter un code de déontologie. De même, un code de gouvernance visant à asseoir une gestion saine et prudente a été adopté en 2014.

Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa mission, surveille la mise en place et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. A cet effet, plusieurs comités institués en son sein et présentés plus haut dans ce rapport, l'assistent dans l'exécution de ses missions, notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

La Direction Générale, agissant sous la surveillance du Conseil, œuvre à conforter cet environnement de contrôle propice en définissant les structures, les rattachements ainsi que les pouvoirs et les responsabilités, et en s'engageant à former des collaborateurs compétents.

Evaluation des risques

Le Comité des Risques assiste le Conseil dans la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels. A ce titre, une cartographie des principaux risques auxquels Tunisie Leasing est exposée a été dressée, elle fait l'objet d'un suivi permanent et de mises à jour périodiques validées par ledit Comité. Le risque opérationnel, jugé significatif, est suivi par les différentes unités de contrôle de la société. Une cartographie spécifique détaillant tous les « Work-Flow » métier, lui a été réservée.

Activités de contrôle

Tunisie Leasing a mis en place des processus de contrôle tendant à ramener les risques à des niveaux acceptables. Ainsi les activités de contrôle au sein de Tunisie Leasing se présentent comme suit :

- Un Contrôle Périodique composé par l'audit interne et l'audit externe.
- Un Contrôle Permanent composé de :
 - Une Cellule de Contrôle de la Conformité.
 - Une Cellule de Contrôle Permanent de la Production.
 - Une Cellule de Contrôle des Risques.
- Un contrôle hiérarchique à tous les niveaux, basé sur une structure documentaire (manuels de procédures, notes internes, Etc.). Aussi, des autocontrôles et des contrôles réciproques imbriqués au niveau du progiciel de gestion intégrée ont-ils été mis en place particulièrement au niveau des processus métiers.

Information et communication

Tunisie Leasing veille à ce que des informations fiables et pertinentes soient générées et communiquées pour le bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne. A ce titre, une structure documentaire formalisée est mise en place, se basant sur des manuels de procédures, des notes de services et des tableaux de bords et reportings quotidiens et périodiques. De même, le partage et la diffusion des données sont facilités par un système de messagerie électronique interne et d'un réseau local de partage.

L'exploitation de l'important potentiel informationnel offert par le système d'information est en perpétuel perfectionnement. De nouveaux états informatiques de contrôle (Business Object) sont régulièrement développés et diffusés.

Activités de pilotage

Les activités de pilotage reposent sur le système de reporting à la charge des organes de contrôle de Tunisie Leasing. Ces organes de contrôle rendent compte de leurs travaux et des faiblesses de contrôle interne relevées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, à la direction générale et aux Comités du Conseil desquels ils dépendent. Au vu des faiblesses relevées, des plans d'action portant les mesures correctives nécessaires sont mis en place et exécutés sous la supervision du management.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

En 2017, L'attention des ressources humaines s'est portée sur le développement des compétences et l'évolution professionnelle en favorisant la mobilité interne et la formation.

Évolution de l'effectif

L'effectif total a atteint 146 employés, le taux d'encadrement a atteint 86% en 2017 et le taux de féminisation, en progression depuis plusieurs années a atteint 33%.

L'effectif de Tunisie Leasing se caractérise par une population assez jeune avec un âge moyen 41ans, dont 25% ont moins de 35ans et 72% ont moins de 45 ans.

La structure des anciennetés ainsi que celle des âges reflète bien la politique de la société visant à recruter de jeunes diplômés et confirme une certaine stabilité des effectifs avec un niveau de turn-over assez faible (4% en 2017).

Fidélisation du personnel

La stabilité des effectifs est le résultat d'une politique de fidélisation et de motivation qui :

- privilégie la mobilité interne et le développement des compétences par la formation,
- récompense les plus performants à travers un système d'intéressement,
- encourage l'actionnariat salarial en facilitant l'achat d'actions TUNISIE LEASING par le personnel dans le cadre de comptes épargne action (CEA).

Gestion de la formation

En 2017, le plan de formation a été élaboré autour de 2 axes principaux :

- **Développer les compétences**

Dans le but d'offrir à l'ensemble des collaborateurs l'opportunité de développer leurs compétences, Tunisie Leasing a dispensé en 2017, 732 jours de formation soit une moyenne de 5 jours de formation par collaborateur.

- **Capitaliser les connaissances**

Tunisie Leasing a instauré un dispositif incitatif pour motiver les formateurs internes et encourager le partage des connaissances et le transfert des compétences.

En 2017, 26 jours de formation ont été assurés par des compétences internes.

MISE EN PLACE D'UN SYTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (SGES)

Tunisie Leasing a entamé la mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) visant à maîtriser les risques environnementaux et sociaux liés aux financements accordés par la société à sa clientèle.

Tunisie Leasing a pris l'engagement pour œuvrer au développement sain et durable de notre économie sur le plan environnemental et social. A travers cette démarche, elle se positionne en tant qu'acteur clé dans le financement responsable.

LE TITRE EN BOURSE

Le marché a enregistré en 2017 une progression de 14,5% avec un Tunindex pointant à 6 281,83.

Après une bonne performance en 2016 (progression de 17%), le titre Tunisie Leasing a connu un repli de 18%.

Les échanges globaux d'actions sur le titre ont porté sur un volume de 6,5MDT contre 21MDT en 2016.

Le titre s'échange actuellement à 15,700 DT (à la date du 6 avril 2018), soit un Yield de 6,4%.

RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice 2017, la société n'a effectué aucune opération sur son propre titre.

AFFECTATION DES RESULTATS

Rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- La réserve spéciale de réinvestissement ;
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidées par l'Assemblée Générale.

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION
AU 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

Solde au 31 Décembre 2015 Avant Affectation	45 000 000	39 500 000	990 155	0	4 500 000	3 776 843	13 161 525	11 182 993	9 499 371	127 610 888
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016					0		2 018 333	7 481 038	(9 499 371)	0
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)						6 324 788		0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 025 000)	1 025 000		0
Solde au 31 Décembre 2015 Après Affectation	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 858	17 013 819	-	118 610 888
Résultat au 31 décembre 2016									12 626 858	12 626 858
Solde au 31 Décembre 2016 Avant Affectation	45 000 000	33 175 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	14 154 858	17 013 819	12 626 858	131 237 746
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017					0		2 552 326	10 074 532	(12 626 858)	0
Réintégration prime d'émission		(7 750 000)						7 750 000		0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 250 000)	1 250 000		0
Solde au 31 Décembre 2016 Après Affectation	45 000 000	25 425 212	990 155	0	4 500 000	3 776 843	15 457 184	27 088 351	-	122 237 746
Résultat au 31 décembre 2017									13 641 046	13 641 046
Fusion Tsie Factoring			9 880 796					560 042		10 440 838
Solde au 31 Décembre 2017 Avant Affectation	45 000 000	25 425 212	10 870 951	0	4 500 000	3 776 843	15 457 184	27 648 393	13 641 046	146 319 630
Réintégration prime d'émission		(7 075 000)						7 075 000		0
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 925 000)	1 925 000		0
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018					0		2 000 000	11 641 046	(13 641 046)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017								(9 000 000)		(9 000 000)
Solde au 31 Décembre 2017 Après Affectation	45 000 000	18 350 212	10 870 951	0	4 500 000	3 776 843	15 532 184	39 289 439	-	137 319 630

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Montants exprimés en dinars)

	31-déc.	31-déc.
ACTIFS	2017	2016
Caisse et avoirs auprès des banques	1 658 200	312 301
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	890 988 421	707 145 287
Acheteurs factorés	141 623 535	-
Portefeuille titre commercial	255 278	289 311
Portefeuille d'investissements	66 558 867	74 101 711
Valeurs Immobilisés	11 610 844	10 210 109
Autres actifs	22 646 618	10 247 583
TOTAL DES ACTIFS	1 135 341 762	802 306 302
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Concours bancaires	23 897 500	10 627 542
Emprunts et dettes rattachées	790 673 650	580 860 669
Dettes envers la clientèle	19 472 950	15 597 222
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	40 872 774	-
Fournisseurs et comptes rattachés	94 124 927	53 504 560
Autres passifs	19 980 331	10 478 563
TOTAL DES PASSIFS	989 022 131	671 068 556
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	45 000 000	45 000 000
Réserves	60 030 190	56 597 068
Résultats reportés	27 648 394	17 013 820
Résultat de la période	13 641 046	12 626 858
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	146 319 630	131 237 746
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 135 341 762	802 306 302

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 31 Décembre 2017
(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2017	31-déc. 2016
PASSIFS EVENTUELS	-	11 188 140
Cautions, avals et autres garanties données (TF)	-	11 000 000
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD)	-	188 140
ENGAGEMENTS DONNES	121 538 273	60 117 117
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	33 212 951	23 356 278
Engagements donnés en faveur des banques	70 500 000	36 000 000
Engagements sur autres titres	644 039	760 839
Engagements données sur l'activité du factoring	17 181 283	-
ENGAGEMENTS RECUS	171 190 502	120 267 395
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	8 335 294	6 433 802
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur Contrats Actifs	144 753 422	113 493 545
Garanties et engagement de financement reçues des banques	13 726 690	
Autres Garanties reçues	4 035 048	
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	20 000 000	30 581 835
Emprunts obtenus non encore encaissés	20 000 000	30 581 835

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2017
(exprimé en dinars)

	31-déc. 2017	31-déc. 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Intérêts et produits assimilés de leasing	75 997 326	63 514 105
Revenu du factoring	15 449 650	-
Intérêts et charges assimilés	(52 376 025)	(37 861 837)
Commissions encourues	(252 647)	-
Produits des placements	5 233 075	8 513 715
Autres Produits d'exploitations	2 110 399	1 708 000
Produit net	46 161 779	35 873 982
CHARGES D'EXPLOITATION		
Charges de personnel	(14 783 785)	(9 606 640)
Autres charges d'exploitation	(7 215 379)	(5 210 781)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(1 699 952)	(1 544 290)
Total des charges d'exploitation	(23 699 116)	(16 361 711)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	22 462 663	19 512 271
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(2 224 215)	(946 875)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	123 799	(234 894)
Dotations aux provisions pour risques divers	(768 186)	(365 689)
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 594 062	17 964 813
Autres gains ordinaires	574 664	463 642
Autres pertes ordinaires	(386 745)	(399 170)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	19 781 980	18 029 285
Reprises sur provisions pour impôt différé	184 593	51 914
Impôt sur les bénéfices	(5 534 836)	(4 334 167)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	14 431 737	13 747 032
Eléments extraordinaires	(790 691)	(1 120 174)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	13 641 046	12 626 858
Résultat par action	1,516	1,403

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	Exercice 2017	Exercice 2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	499 083 822	425 907 857
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(571 365 549)	(447 725 119)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	363 804 724	-
Financements des adhérents	(358 470 437)	-
Encaissements provenant des crédits à court terme	173 896 929	-
Remboursements des crédits à court terme	(161 301 847)	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(21 609 469)	(14 402 477)
Intérêts payés	(50 274 692)	(35 155 033)
Impôts et taxes payés	(8 603 441)	(4 892 590)
Autres flux de trésorerie	(6 204 616)	8 086 876
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(141 044 577)	(68 180 486)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 368 360)	(709 371)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	305 274	44 056
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 341 732)	(9 148 122)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 636 703	12 922 885
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(4 768 115)	3 109 447
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(9 598 766)	(8 996 662)
Encaissements provenant des emprunts	426 018 135	381 430 750
Remboursement d'emprunts	(309 030 736)	(277 124 978)
Flux liés au financement à court terme	26 500 000	(26 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	133 888 633	69 309 110
Variation de trésorerie	(11 924 059)	4 238 071
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(10 315 241)	(14 553 316)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(22 239 300)	(10 315 241)

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 02 juin 2015, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de Tunisie Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 146 320 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 13 641 KDT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note aux Etats Financiers 44 « Note sur les contrôles fiscaux en cours », qui décrit les faits suivants :

1- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Opération de fusion absorption

Question clé de l'audit

Comme indiqué dans la note 1 « Présentation de la société », l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de « Tunisie Factoring » par Tunisie Leasing avec effet au 1er janvier 2017 et a approuvé les apports effectués par la société absorbée « Tunisie Factoring » par voie de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à Tunisie Leasing.

Nous avons considéré cette opération comme un point clé d'audit en raison de ses conséquences sur les comptes de Tunisie Leasing et les problématiques qui en découlent

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Auditer les états financiers de la société absorbée « Tunisie Factoring » arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- Vérifier la régularité de la traduction comptable de la fusion telle que mentionnée dans le projet de traité approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire ,
- Vérifier la correcte comptabilisation des apports chez Tunisie Leasing, à la date d'effet de l'opération, conformément au projet de traité.

4.2 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing s'élèvent au 31 décembre 2017 à 91 447 KDT et représentent 93% du total des produits d'exploitation.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la société

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à .

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ,
- Réaliser des tests de contrôle pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- Effectuer une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan)

Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle et des acheteurs factorés dans le bilan de la société (91%) et de celle du coût du risque associé (dotation de 2 224 KDT) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers 2.4 et 2.5, ainsi que dans les notes explicatives 4 et 5

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ,
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ,
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société ;

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements

4.4 Evaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement nets de provision s'élèvent à 66 559 KDT au 31 décembre 2017 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement »

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué au niveau de la note 2.7 « Portefeuille titres » de la section « Principes et méthodes comptables appliqués ».

Un rapport d'évaluation du Groupe Alios Finance a été élaboré par un expert indépendant qui a dégagé une valeur autorisant la société à ne pas comptabiliser une dépréciation sur les titres détenus.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est une question clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mars 2018

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

1. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 22 août 2017 a autorisé l'acquisition de 18 184 actions détenues par les mandataires sociaux de la société absorbée « Tunisie Factoring » pour un montant de 22 DT par action, soit un montant total de 400 KDT.
2. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant La charge supportée par Tunisie Leasing au titre de cette avance en 2017 s'élève à 18 KDT.
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017 :

1. Tunisie Leasing a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013 et n°5 du 25 août 2015
Un sixième avenant a été signé le 22 mars 2016 et autorisé par le conseil d'administration réuni le 21 décembre 2016. En vertu de cet avenant, les honoraires annuels de Tunisie Leasing pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 K€ en hors taxes et impôts et correspondant à un budget de 441 jours/ hommes.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2017, s'élèvent à 363 KDT.

2. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et

compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Le transfert juridique des titres MLA objet de la convention de portage n'est pas encore effectué. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

- 3 Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes, qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2017 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018.

4. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008.
- En 2017, Tunisie Leasing a cédé 4 672 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 218 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Le conseil d'administration réuni le 20 Avril 2017 a pris acte du départ à la retraite de l'ancien Directeur Général et a nommé à compter du 20 Avril 2017, un nouveau Directeur Général
- Les conseils d'administration réunis le 22 Août et le 22 Décembre 2017 ont nommé deux nouveaux directeurs généraux adjoints (Le premier DGA est en charge du pôle Leasing et le deuxième est en charge du pôle Factoring)

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A		Ancien D.G		Nouveau D.G		D.G.A (Pôle Leasing)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017						
<i>Avantages a court terme</i>	298 843	-	450 698	-	343 358	78 346	51 171	29 195	131 760	131 760
<i>Avantages posterieurs a l'emploi</i>	-	-	21 886	-	2 299	-	714	-	-	-
Total	298 843	-	472 585	-	345 657	78 346	51 885	29 195	131 760	131 760

- (1) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.
- (2) Aucune rémunération n'a été servie au Directeur Général adjoint en charge du pôle Factoring.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Le salaire du Directeur Général est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) jusqu'au mois d'Avril 2017. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2017 s'élève à 62 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DG a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à l'équivalent de 17 K€ au titre de l'exercice 2017, conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 mars 2018

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2017

	31-déc. 2017	31-déc. 2016
ACTIFS		
Caisse et avoirs auprès des banques	106 851 668	70 350 559
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	1 809 691 881	1 559 640 008
Acheteurs Factorés	141 623 535	128 211 853
Portefeuille titre commercial	38 350 492	3 679 878
Portefeuille d'investissements	24 639 980	26 987 087
Titres mis en équivalence	8 950 298	8 510 342
Valeurs Immobilisés	94 774 330	57 282 303
Actifs d'impôts différés	5 417 673	8 111 000
Autres actifs	59 551 368	44 055 416
TOTAL DES ACTIFS	2 289 851 225	1 906 828 446
PASSIFS		
Concours bancaires	123 669 449	80 865 872
Emprunts et dettes rattachées	1 496 048 890	1 223 786 936
Dettes envers la clientèle	75 599 675	69 021 748
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	40 872 774	37 704 922
Fournisseurs et comptes rattachés	150 338 858	93 690 918
Passifs d'impôts différés	1 713 289	5 426 788
Autres passifs	74 442 235	78 034 036
TOTAL DES PASSIFS	1 962 685 170	1 588 531 220
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés	116 033 172	109 506 472
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice	161 033 172	154 506 472
Résultat Consolidé	11 867 017	12 564 935
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	172 900 189	167 071 407
INTERETS MINORITAIRES	154 265 866	151 225 819
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	327 166 055	318 297 226
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	2 289 851 225	1 906 828 446

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2017
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNEES	180 928 795	119 399 855
Engagements de financements en faveur de la clientèle	109 784 756	82 079 016
Engagements donnés en faveur des banques	70 500 000	36 000 000
Engagements sur titres	644 039	1 320 839
ENGAGEMENTS RECUS	227 017 078	173 562 181
Garanties reçues	11 804 840	10 757 746
Intérêts à échoir sur contrats actifs	215 212 238	162 804 435
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	77 456 000	67 706 835
Emprunts obtenus non encore encaissés	77 456 000	67 706 835

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2017
(exprimé en dinars)

	31-déc. 2017	31-déc. 2016
Revenu de crédit bail	202 846 810	175 814 075
Revenu du factoring	15 197 003	13 693 048
Revenu des opérations de location longue durée	19 255 393	17 225 851
Autres produits d'exploitation	6 544 508	6 601 956
Produits des placements	968 022	2 708 763
Total des Produits d'exploitations	244 811 736	216 043 694
Intérêts et charges assimilés	(103 065 134)	(87 024 410)
Coût des opérations de location longue durée	(9 803 715)	(7 630 153)
PRODUIT NET	131 942 887	121 389 132
Charges de personnel	(45 423 092)	(37 670 080)
Autres charges d'exploitation	(32 431 679)	(27 855 145)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(31 707 660)	(16 020 876)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(5 609 698)	(6 464 836)
Dotations aux provisions pour risques divers	(4 220 468)	53 039
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 550 289	33 431 232
Autres gains ordinaires	828 162	(2 799 170)
Autres pertes ordinaires	(3 776 204)	(400 663)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES	9 602 247	30 231 400
Impôts différés	(171 226)	47 675
Impôts exigibles	(14 616 298)	(15 135 274)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(5 185 277)	15 143 800
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	3 037 005	1 078 345
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(2 148 272)	16 222 145
Part revenant aux intérêts minoritaires	14 015 289	(3 657 211)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE	11 867 017	12 564 935
Résultat par action	1,319	1,396

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	31-dec 2017	31-dec 2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	800 011 399	670 837 258
Encaissements reçus des acheteurs factorés	363 804 724	348 269 669
Financements des adhérents	(358 470 437)	(340 086 354)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(21 656 147)	(18 955 129)
Intérêts payés	(59 643 600)	(47 342 984)
Impôts et taxes payés	(42 927 941)	(34 925 962)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(853 885 066)	(653 415 890)
Autres flux de trésorerie	100 924 118	(40 275 112)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(71 842 950)	(115 894 505)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(56 897 151)	(19 766 365)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	8 828 518	9 877 252
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(51 348 917)	(9 148 122)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	2 888 402	12 922 884
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(96 529 148)	(6 114 351)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Ecaissements suite à l'émission d'action	9 777 852	-
Dividendes et autres distributions	(17 768 383)	(17 813 366)
Encaissements provenant des emprunts	618 154 099	455 936 775
Remboursement d'emprunts	(392 327 860)	(333 574 577)
Flux liés au financement à court terme	(52 766 841)	(21 398 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	165 068 867	83 150 833
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	72
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(2 999 239)	5 022 817
Variation de trésorerie	(6 302 470)	(33 835 133)
Trésorerie au début de l'exercice	(10 515 313)	23 319 822
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(16 817 783)	(10 515 313)

PROJET DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 7 075 000 Dinars à prélever sur le compte « Prime d'émission ». Ce compte figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2017 comme suit (en Dinars) :

Bénéfice de l'exercice 2017	13 641 046
Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	27 648 393
TOTAL	41 289 439
Réserves spéciales de réinvestissement	2 000 000
Bénéfice disponible	39 289 439
Reprise sur réserves spéciales de réinvestissement	1 925 000
Réintégration prime d'émission antérieure à 2013	7 075 000
Bénéfice distribuable	48 289 439
Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs .	9 000 000
* Dividendes provenant de la prime d'émission	7 075 000
* Dividendes provenant de la reprise sur réserves spéciales de réinvestissement de l'exercice 2013 et antérieurs	1 925 000
Solde du report à nouveau	39 289 439

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Au vu du résultat du scrutin, l'assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts, pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du trente sixième exercice (2020) les Administrateurs dont les noms suivent :

.....

.....

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

-

-

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les Sociétés, en qualité de Commissaires aux Comptes chargés de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts.

Les Sociétés représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire par Messieurs, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de Soixante-dix-sept mille sept cent soixante (77 760) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne à un montant global de Trente-six mille (36 000) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de Dix-huit mille (18 000) Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

Du fait que toutes les opérations de gestion de Tunisie Factoring ont été effectuées depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le compte de Tunisie Leasing, l'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de Tunisie Factoring qui ont continué cette gestion et jusqu'à la période où la fusion a été approuvée par les Assemblées Générales respectives des deux sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de Seize mille (16 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration de Tunisie Factoring qui ont continué cette gestion et jusqu'à la période où la fusion a été approuvée par les Assemblées Générales respectives des deux sociétés, à titre de jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques de Tunisie Factoring qui ont continué jusqu'à la période où la fusion a été approuvée par les Assemblées Générales respectives des deux sociétés à un montant global de Vingt-quatre mille (24 000) dinars dont huit mille (8 000) dinars pour chacun des Présidents desdits Comités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TREIZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATORZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...